



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MOTION

Report de l'heure de fermeture légale des restaurants, bars et autres établissements similaires

Luxembourg, le 22 juin 2020

Dépôt: Laurent Mosar

Groupe politique CSV

P2 4607

La Chambre des Députés,

Considérant qu'il est indéniable que parmi les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire des derniers mois, il y a lieu de compter le secteur HORESCA,

Que dans l'attente de l'annonce d'une réouverture, le secteur a tout mis en œuvre pour que ses ressortissants puissent à nouveau accueillir leurs clients dans les meilleures conditions sanitaires possibles,

Rappelant à cet égard que les restaurants, bars, cafés et autres salons de consommation n'ont été autorisés à ouvrir leurs terrasses qu'à partir du 27 mai, voire les salles situées qu'à partir du 29 mai dernier,

Que le chiffre d'affaires des exploitants des établissements en question reste bien en-deçà des niveaux d'avant-crise,

Saluant dans ce contexte les diverses aides et initiatives étatiques et locales, mais également les actions de solidarité privées visant à soutenir les acteurs en question qui agissent chacune comme une pièce d'un puzzle en vue d'un retour progressif à la normale,

Saluant dans ce même contexte que les prescriptions applicables aux établissements en question ont été assouplies par règlement grand-ducal du 10 juin 2020, alors que la majorité gouvernementale à la Chambre des Députés était restée en retrait par rapport à cette décision gouvernementale dans le cadre de ses amendements au projet de loi n°7607 du 8 juin 2020,

Que malgré ses « progrès », le projet de loi n°7607 dans sa dernière mouture continue à prescrire la fermeture à minuit des établissements précités, sans pour autant fournir les motivations sanitaires à la base de cette décision,

Que pour être acceptées par la population, les décisions des autorités publiques doivent être compréhensibles et sensées,



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Notant que les décisions récentes manquent malheureusement souvent de cohérence,

Convaincu au demeurant de l'importance qu'il convient d'accorder aux gestes barrière,

Rappelant dans ce contexte que parmi les règles actuellement prévues, le port du masque reste obligatoire pour le client des établissements susmentionnés qui n'est pas assis à table,

Invite le Gouvernement

à reporter dès à présent l'heure de fermeture légale des établissements précités de minuit à 1 heure du matin, ce qui constituerait un symbole fort à l'approche de notre fête nationale et viendrait en soutien au secteur de l'HOESCA,

à rappeler aux citoyens l'importance des gestes barrière et la responsabilité propre de tout un chacun.

L. MOSAR

R. Gast
Gast Giberyen

Marc Goergen

Serge Wilmes

David Wagner